

Perception du Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan par les Mineurs Incarcerés et Persistence dans les Actes Antisociaux

Jean Louis Niamke¹

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Email : jeanlouis_niamke@yahoo.fr

and

Marie-Thérèse Dahonnon Zeze²

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)

Email : marithze@gmail.com

Résumé :

L'objectif de cette étude est d'analyser les facteurs explicatifs de la récidive des mineurs incarcérés au Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan. La méthodologie employée fait référence à une double approche, l'une quantitative et l'autre qualitative. L'observation, la recherche documentaire et l'entretien ont servis de techniques pour le recueil des informations. Les résultats obtenus indiquent que la récidive des mineurs incarcérés au COM, est liée à différents aspects d'incarcération tels que la détention de l'enfant sur le long terme, le caractère dépréciatif de la qualité du traitement en rapport avec l'emplacement carcéral inapproprié pour la resocialisation des adolescents, ainsi que les relations asymétriques qu'entretiennent les mineurs avec leurs éducateurs. Cette étude permet de comprendre au plan scientifique que le traitement des mineurs incarcérés au COM par la justice de protection juvénile en Côte d'Ivoire, peine à trouver des stratégies adaptées et en adéquation avec les réalités des adolescents en marge d'une société globalement déracinée.

Mots clés : Mineurs déviants, mineurs incarcérés, centre fermé, milieu carcéral, récidive.

1 Maître-Assistant de Sociologie.

2 Doctorante en Sociologie.

Abstract:

The objective of this study is to analyze the explanatory factors of the recidivism of minors incarcerated at the Juvenile Observation Center in Abidjan. The methodology used is a two-pronged approach, one quantitative and the other qualitative. Observation, documentary research and interviewing were used as techniques for gathering information. The results indicate that the recidivism of juveniles incarcerated in the COM is related to various aspects of incarceration such as long-term child detention, the depreciating quality of treatment in relation to the inappropriate prison location for the resocialization of adolescents, and the asymmetrical relationships that minors have with their educators. This study makes it possible to understand scientifically that the treatment of minors incarcerated in the COM by the juvenile protection justice in Ivory Coast, difficult to find strategies adapted and in line with the realities of adolescents on the margins of a generally uprooted society.

Keywords: *Deviant minors, incarcerated minors, closed centre, prison environment, recidivism.*

INTRODUCTION

Les phénomènes de société tels que les enfants de la rue, la délinquance, la criminalité juvénile et leurs différents liens à travers la drogue, l'argent et la violence, sont devenus des faits courants dans l'univers contemporain des Africains (A. Sissoko, 1997).

En Côte d'Ivoire, la crise militaro-politique de 2002 à 2011, a occasionné une recrudescence de ces phénomènes de société, dont le plus visible est le phénomène de bande de délinquants appelés «microbes» (T. Y. R. Agbavon, 2017). Conséquemment, le grand nombre d'infractions commises par ces adolescents affectent la vie des populations et servent de vecteur au sentiment d'insécurité et interpellent les pouvoirs publics (M. Cusson, 2006).

Le souci politique d'entreprendre une réflexion en profondeur sur la déviance des mineurs et sur les réponses à lui apporter a favorisé le privilège des mesures éducatives en lien avec les principes internationaux³ sur le droit et la protection des mineurs infracteurs.

Ainsi, l'État va-t-il se doter de différents centres socio-éducatifs parmi lesquels, le Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan. Conformément à la loi (CPP 2014), qui régleme une restructuration du cadre institutionnel en faveur des mineurs déviants, le mineur envoyé au COM bénéficie en termes d'éducation de deux modes

3 Les règles de Beijing sur l'administration de la justice pour mineurs (1985) ; la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant (1989); la Charte africaine sur les Droits et Bien-être de l'enfant (1990) etc., progressivement institués en faveur du mineur déviant.

de traitements qui sont la psychothérapie⁴ et l'ergothérapie⁵. Il bénéficie également de loisirs, d'un régime spécial quant à la nourriture, au couchage et à l'habillement. Il est encadré par un personnel éducatif pluridisciplinaire, qui lui porte assistance et lui assure le suivi. De plus, il bénéficie de l'intervention de plusieurs ONG pour son encadrement, à travers l'apport alimentaire, médical, psychosocial, éducatif, spirituel et d'un hébergement du mineur en cas d'urgence. Ces centres deviennent ainsi, un second espoir pour les parents soucieux de la resocialisation de leurs enfants (ONU DC, 2013).

Cependant, les initiatives instituées par l'Etat s'affichent comme une rupture d'avec la persistance dans la déviance des mineurs du COM. Malgré les efforts déployés par les autorités judiciaires et les spécialistes de la protection de l'enfance et de la jeunesse, on assiste au récidivisme voire au multi récidivisme des adolescents par le développement de nouvelles formes de déviances entre autres les émeutes, le refus de participer aux activités socio-éducatives et professionnelles, la violence envers les éducateurs, la consommation de stupéfiants, le vol d'objets divers, etc.

Toutefois, la délinquance est un phénomène social et normal qu'on retrouve dans toutes les sociétés, mais lorsque l'auteur de ces actes est un mineur, le phénomène doit être perçu à travers plusieurs théories qui classifient les différents facteurs, en montrant des interrelations et des explications ayant chacune leur propre fondement (C. Zoubir, 2018).

Cette spécificité concorde avec l'intérêt pour nous d'étudier une typologie de déviance précise et bien définie.

Le présent article qui a pour objectif général d'analyser les facteurs explicatifs de la récidive des mineurs incarcérés au COM, tout en tenant compte des aspects descriptifs au regard du milieu d'encadrement par les mineurs incarcérés dans ce centre d'observation pour leur réadaptation à la société vise à : i) définir le regard porté par les adolescents incarcérés au COM sur le centre de resocialisation ; ii) décrire les aspects qui structurent la persistance de ces enfants dans la déviance au regard du milieu d'encadrement ; iii) décrire les perceptions entre les mineurs et les éducateurs du COM.

1. Méthodologie

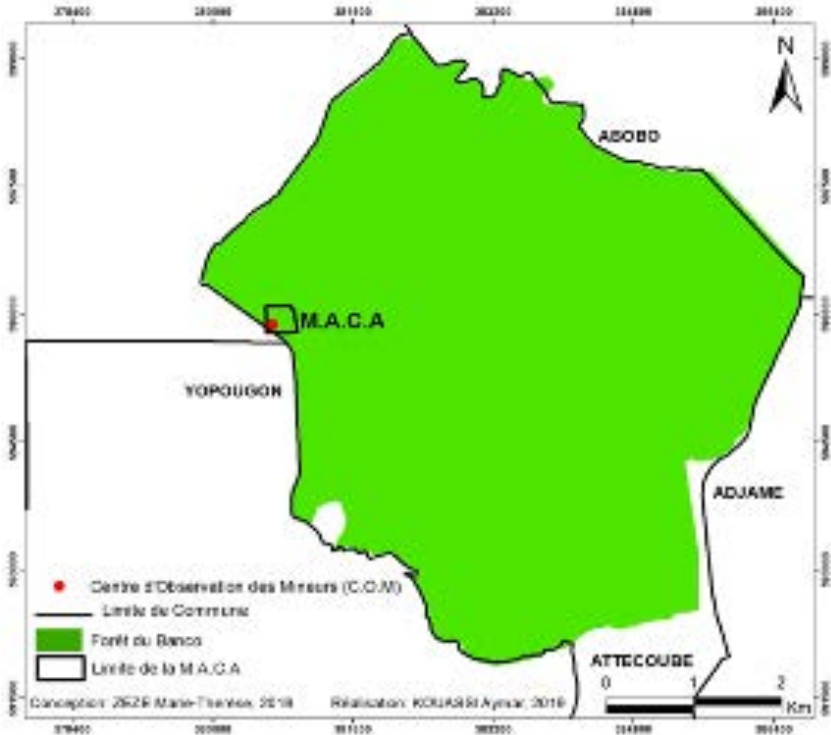
La présente étude a pour champ géographique la commune de Yopougon, principalement, la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) au sein de laquelle se trouve notre terrain d'investigation, qui est le Centre d'Observation des Mineurs (COM).

La MACA est un établissement pénitencier civil situé dans la commune de Yopougon,

-
- 4 Qui est un traitement théorique visant à une activité d'écoute entre le mineur et les encadreurs, en vue de lever tous les obstacles à la rééducation du mineur.
 - 5 Qui est un traitement pratique à travers des ateliers d'apprentissages professionnels dont le but est de permettre à l'enfant de se prendre en charge dans l'avenir.

précisément sur l'axe Yopougon-Abobo N'dotré. L'établissement se trouve à l'Ouest de la commune de Yopougon. Il est limité au Nord par les résidences sociales ADO, au Sud par l'usine CIMAF et à l'Est par la forêt du Banco.

Carte : Présentation géographique de la MACA



L'étude s'appuie sur une approche à la fois quantitative et qualitative. Ceci nous a donc emmené à utiliser un ensemble de techniques d'enquête comme support essentiel dans le recueil des informations. Ce sont l'observation, l'entretien et le questionnaire.

En plus de l'observation directe, l'observation participante nous a permis de prendre part aux activités quotidiennes et à la vie sociale des enquêtés, afin d'enrichir la compréhension du sujet en y ajoutant les descriptions des interactions entre les différents acteurs impliqués dans l'encadrement des mineurs déviants au COM.

La collecte des données, obtenue à partir de cette étude est issue d'enquête de terrain. Elle a donc essentiellement été reconstituée sur la base d'entretiens, semi directif, directif et non directif réalisés auprès de différentes catégories d'acteurs :

Les entretiens qui se sont déroulés dans une orientation directive et non directive ont

été adressés aux mineurs incarcérés au COM (97) dont l'âge varie entre 12-17 ans, afin de comprendre les causes implicites qui les motivent à ne pas s'intéresser aux activités mais à persister dans les mêmes déviances.

Puis les entretiens non directifs ont été adressés aux éducateurs référents des mineurs déviants du COM (16) pour avoir des informations sur la description des méthodes de resocialisation adoptées pour faire cesser l'agir antisocial chez ces adolescents et aussi la perception que ces derniers ont des adolescents.

Les entretiens non directifs ont été également adressés au juge des enfants (01) afin d'avoir des informations sur le contenu du droit des mineurs déviants en Côte d'Ivoire.

Enfin, les entretiens semi directifs ont été adressés aux parents des mineurs incarcérés au COM (15) pour comprendre les raisons qui les poussent à ne pas rendre visite à leurs enfants dans le centre d'encadrement.

2. Résultats

Pour expliquer la construction de la personnalité de l'enfant inadapté, le conduisant à persister dans la déviance, il a été dégagé trois éléments essentiels, à savoir 1) le regard porté par les mineurs incarcérés au COM sur le centre d'encadrement, 2) la description des aspects structurant la persistance des enfants dans la déviance au regard du milieu d'encadrement et 3) les perceptions entre les mineurs et les éducateurs du COM.

2.1. Regard porté par les mineurs incarcérés sur le centre d'encadrement du COM

L'Ordonnance de Garde Provisoire (OGP), mesure judiciaire à vocation prioritairement éducative a pour cadre idoine la famille ou le milieu ouvert ou encore un centre fermé distinct d'une maison d'arrêt. L'article 771 au titre X du Code de Procédure Pénal ivoirien fait de l'incarcération ou du placement à titre provisoire du mineur dans les prisons, une exception.

Par contre, sur les 97 mineurs interrogés placés sous OGP, ceux-ci soutiennent tous qu'ils sont en prison. Ils expliquent cette position par le fait que tout dans ce centre leur rappelle la prison, à savoir la nourriture, les interdits et le fait qu'ils ne peuvent pas voir facilement leurs parents. Ceux-ci l'expriment en ces termes :

“ Ici il n'y a pas d'aire de jeux où on peut s'amuser. Chaque jour on est en haut. De plus la nourriture, nous rend malade. La sauce est toujours en bas et le riz reste en au dessus. La nourriture n'a aucun goût. Le petit déjeuner au lieu de venir à 8 heures, c'est à 9 heures voire 10 heures que ça vient. Et puis, c'est manger pénal on nous donne ici comme aux prisonniers de la grande cour” .

Puis, d'autres mineurs d'y ajouter dans un entretien de groupe :

“ A partir de 16 heures on nous enferme. Souvent même les éducateurs quand ils veulent rentrer tôt, ils nous enferment à 15 heures jusqu'au lendemain matin. C'est à 9 heures qu'on descend pour le petit déjeuner. Même poulet ne dort pas à pareil heure. Souvent aussi, on crie sur nous « montez !!! » comme si nous étions du bétail”.

Ces propos traduisent le fait que les programmes et les différentes méthodes employées pour l'encadrement des mineurs sont semblables à un système de fonctionnement carcéral. Face à cette situation, les mineurs s'en trouvent leurrés lorsque les différents intervenants dans leur resocialisation leur font croire qu'ils ne sont pas en prison, mais plutôt dans un centre éducatif. Ainsi, Pour beaucoup d'adolescents, le COM est perçu comme une prison.

Cette situation est vécue par les adolescents comme une punition personnelle acceptable au regard de l'acte commis. Ils traduisent cette représentation du centre à travers des expressions telles que *« C'est parce que j'ai volé qu'on m'a envoyé en prison »*. Ainsi, les mineurs ne perçoivent pas le volet éducatif du centre. Les propos des éducateurs à ce sujet nous permettent d'éclairer cette ambiguïté.

Pour les éducateurs sur ce sujet, dans un entretien de groupe :

“ Les mineurs incarcérés ne perçoivent pas le COM comme un centre ordinaire. Ils disent que c'est une prison, parce que le COM est un milieu fermé à l'intérieur de la MACA qui se trouve être une prison. Ils ne peuvent pas sortir et rentrer comme ils le veulent. Après son arrestation, le mineur suit le même parcours que les adultes (phase policière, phase judiciaire, écrou à la MACA, COM). Pour eux, en voyant le bâtiment qui est typique à celui de la MACA, et vu les conditions dans lesquelles ils sont traités au même titre que les prisonniers, ils estiment que le COM est une prison”.

Maître A.K., Educateur spécialisé au COM renchérit:

“ L'absence d'infirmier ni de médecin sur place, oblige les mineurs incarcérés lorsqu'ils sont malades à se rendre dans la grande cour pour se faire soigner au même titre que les détenus, le fait qu'ils n'arrivent pas à appeler facilement leur parent, la qualité de la nourriture qu'ils jugent « abject ». Pour eux tout n'est que « façade » surtout en ce qui concerne la formation dont l'apprentissage est dirigé par les détenus. Au regard de tous ces aspects, ils soutiennent qu'ils se sentent « en prison ».

Le fait que les mineurs perçoivent le centre comme une prison plus qu'un centre éducatif, les rend réfractaires aux différents programmes de resocialisation. Du fait qu'ils sentent le poids de l'environnement carcéral, les mineurs sont plus préoccupés par leur libération. Ils sont pressés de quitter les lieux et donc ne s'intéressent pas vraiment aux activités. Ceci les amène à s'isoler et à errer dans la cour de la prison au lieu de suivre les séances de formation.

Face à cette situation les enfants deviennent nerveux, stressés, solitaires, récalcitrants parfois agressifs. Ils traduisent cet état de mélancolie par des expressions telles que « *Mon kaba est monté* », et manifestent donc le désir de retourner à Abidjan, qui représente l'extérieur de la prison, le centre ville. Lorsque ces enfants sont dans cet état, ils deviennent violents et s'en prennent même aux éducateurs. Certains mineurs commencent même à côtoyer les détenus adultes avec qui ils cohabitent. Ces derniers à leur tour leurs procurent de la drogue pour, selon eux, les « *aider à supporter le choc carcéral* » et se servent d'eux comme des « *commissionnaires* » ou des « *transporteurs de marchandises* ».

Enfin, les parents des mineurs incarcérés, qui devraient les aider à surmonter les représentations que ces derniers ont du centre, à leur arrivée au centre affichent leur désarroi. D'autres éclatent en sanglots, ou encore ne reviennent plus, parce que selon eux, ils ne supportent pas de voir leurs enfants dans ces conditions.

2.2. Aspects structurant la persistance des enfants dans la déviance au regard du milieu d'encadrement

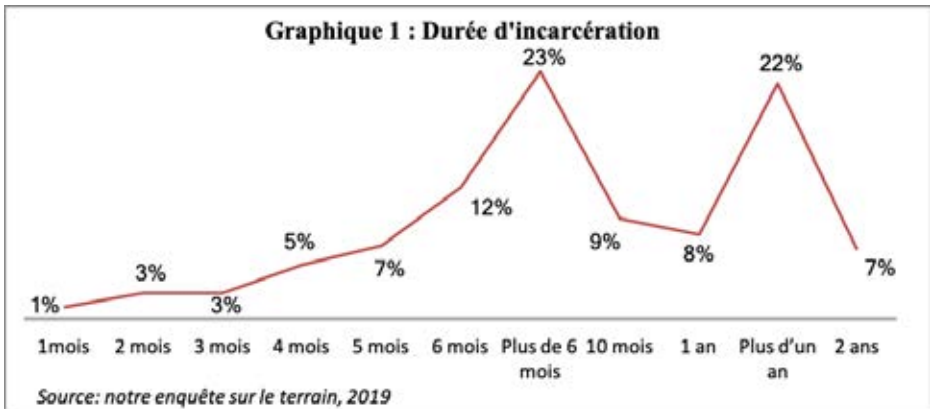
Cette section consacrée à l'impact des différents aspects d'incarcération sur la perception du centre d'encadrement s'articule autour de trois (3) points suivants :

- la durée d'incarcération des mineurs au COM ;
- la qualité du traitement carcéral par les mineurs ;
- l'appréciation des activités d'initiation professionnelle par les mineurs déviants.

2.2.1. Description de la durée du temps d'incarcération des mineurs au COM

Cette variable permet de mettre en évidence l'impact de la durée d'incarcération sur le comportement anémique des adolescents.

Le graphique 1 suivant donne la durée du temps d'incarcération des mineurs déviants.



A travers ce graphique, on note que 81% des adolescents sont incarcérés pendant une période allant de 6 mois à 2 ans. Tandis que 19% des adolescents passent une durée allant d'un mois à 5 mois en centre fermé. Ainsi, une majorité des mineurs incarcérés passent plus de temps que prévu en milieu carcéral. Alors que la durée de placement d'un mineur en centre fermé est de 3 mois renouvelable une seule fois, dans la pratique, les mineurs sont gardés plus de 6 mois allant jusqu'à 2 ans.

Le constat est qu'à leur arrivée en centre fermé, les mineurs, apeurés, sont soumis aux éducateurs et respectent le règlement intérieur. Cependant au fur et à mesure que leur séjour d'incarcération se prolonge, leur perception du centre devient tout autre. Comme ils le soulignent, ils ont l'impression de perdre leur temps. Ceci les rend réfractaires à toutes activités devenues routinières voire lassantes pour eux.

Ainsi, ils sont susceptibles de perdurer dans la déviance. Etant donné qu'ils sont désormais des habitués des lieux, la probabilité de récupération de ces enfants devient minime ; la nature de l'enfant ayant été corrompue par l'environnement carcéral. Après avoir passé autant de temps incarcérés pour des enfants qu'ils sont, ces derniers ont la facilité de retomber dans les mêmes déviances, c'est-à-dire de récidiver ou de réitérer.

La prison et/ou les centres fermés semblent porteurs de gènes de la «prisonnisation», c'est-à-dire qu'ils peuvent entraîner le changement de valeurs ou d'attitudes des détenus, qui s'orientent selon le temps d'incarcération vers une opposition aux règles institutionnelles, un éloignement des valeurs du personnel pénitentiaire et un renforcement de la solidarité entre détenus (M. Cabelguen, 2006).

L'incarcération prolongée, entraîne la modification de la notion de temps, l'ennui, l'anxiété, l'institutionnalisation, la modification de la perception de soi, des capacités intellectuelles, de la personnalité en général, le syndrome psychopathologique, etc. (J.-C. Bernheim, 1982).

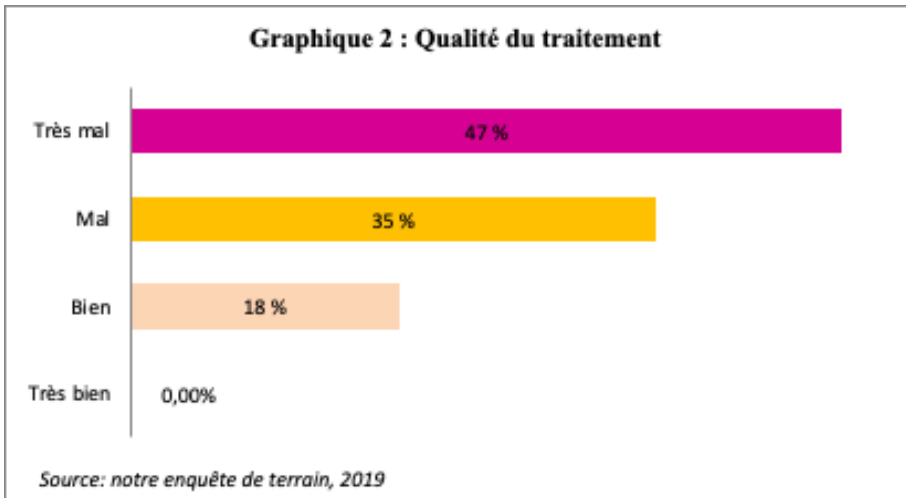
A cet effet, Maitre F.J., Educateur au COM, déclare ceci :

“Normalement les enfants ne devraient pas durer au COM. A un moment donné le côté éducatif n'a aucun effet sur eux. Quand ils n'ont plus peur de la prison, ils récidivent facilement”.

Finalement, les mineurs incarcérés adoptent des conduites déviantes pour exprimer leur lassitude. Ils justifient ce fait à travers des expressions telles que « *On a trop «gnimi» ici* » pour traduire le fait d'avoir duré longtemps en prison. Lorsque les détenus ont l'impression de voir leur liberté davantage confinée et restreinte, ils deviennent agressifs entre eux, mais aussi envers le personnel d'encadrement (M. Ouimet, 2009).

2.2.2. Qualité du traitement carcéral par les mineurs déviants du COM

Le graphique 2 suivant, exprime l'avis des mineurs sur la qualité du traitement.



A travers ce graphique, on s'aperçoit que 82% des mineurs portent un regard dépréciatif sur la qualité du traitement du centre d'encadrement. Pour eux, le volet éducatif du centre ne revêt pas leur condition d'incarcération. Cependant, 18% des mineurs apprécient leur traitement au centre. Ces derniers n'ont d'autres logis que la prison et sont tout simplement marqués par le système judiciaire.

En effet, l'emplacement de ce centre au sein de la MACA crée une ambiguïté autour de son appellation et donc de son projet éducatif. Cet état de fait rend sa mission impossible (S. Perdiolle, 2003).

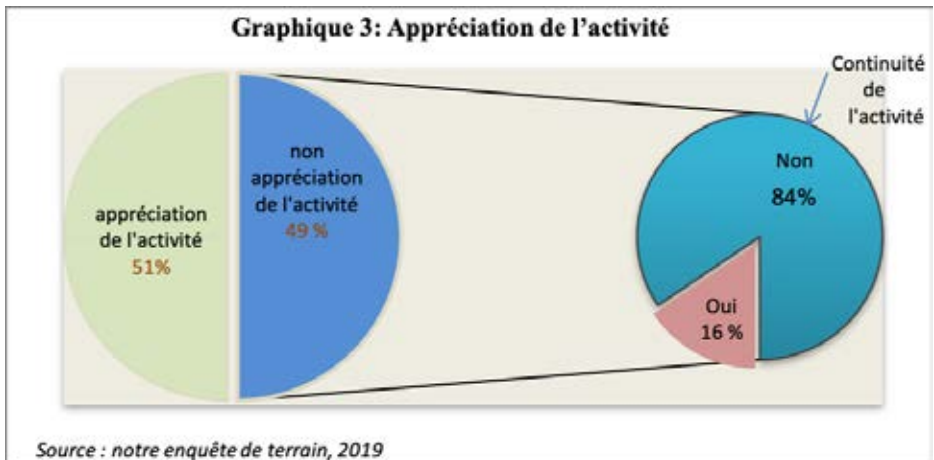
De plus, le fait que le COM soit situé dans l'enceinte de la MACA, fait de ce centre, un lieu fortement criminogène, puisque les jeunes délinquants y côtoient quotidiennement des adultes criminels qui sont souvent des récidivistes (A. Sissoko, 1997).

En somme, il apparaît que la récidive des mineurs n'est pas un choix intentionnel. Cela est lié à d'autres facteurs désobligeants qui induisent les enfants à retomber dans les mêmes déviations.

2.2.3. Appréciation des activités d'initiation professionnelle par les mineurs déviants

Cette variable permet d'identifier les causes qui incitent les mineurs à ne pas s'intéresser aux activités d'initiation dans les centres.

Le graphique 3 suivant montre l'appréciation de l'activité exercée par les mineurs déviants au COM.



Ce graphique indique que plus de la moitié des mineurs soit 51% apprécient les activités du centre. Cependant, seulement une infime partie des mineurs soit 16% pensent continuer dans l'activité à leur sortie de prison.

Cette ambivalence s'explique par le fait que pour les mineurs les activités leur servent juste à passer le temps pour ne pas sentir le poids de l'incarcération. Ils préfèrent donc continuer dans leurs anciennes activités.

G.P., Mineur incarcéré, âgé de 14 ans placé sous OGP, l'exprime en ces termes :

“L'activité de couture me plaît un peu, ça me permet de tuer le temps, mais je ne pense pas continuer dans cette activité. Moi je veux faire la mécanique. La couture, c'est pour les femmes. Il y a déjà deux couturières dans ma famille. A ma sortie d'ici, c'est la mécanique que je vais faire”.

Ce discours traduit le fait que les activités d'initiation professionnelles du COM ne répondent pas forcément aux attentes des adolescents.

D'après Maître F.D., Educateur au COM :

“Le COM est surpeuplé. On avoisine la centaine pour une capacité d'accueil de 60 places. Quand les enfants viennent, l'idéal c'est qu'ils choisissent leur atelier, mais par souci d'équilibrer le nombre de mineurs en atelier, on les reparti. En fonction de cet équilibrage, il peut arriver qu'on affecte le mineur dans un atelier autre que ce qu'il a choisi au départ, et on prend soin de lui expliquer le bien fondé de l'atelier dans lequel on l'a placé. Mais l'enfant manifeste l'insatisfaction d'aller dans cet atelier. Il y va malgré lui et ne s'y intéresse pas vraiment”.

A travers ces propos, il ressort que les réalités du centre ne permettent pas de tenir compte de l'avis du mineur avant de l'orienter dans les ateliers d'initiation professionnelle. Mais, cette situation n'est pas sans incident sur le comportement du mineur qui sera incité à l'oisiveté dans le centre sachant que l'activité à travers laquelle celui-ci doit être amené au changement ne l'intéresse pas.

Maître Y.K., Educateur spécialisé au COM, qui observe les mineurs en atelier de formation confie ceci :

“Les enfants ne s'adonnent pas aux activités faute de formateurs professionnels. Ils observent les formateurs et portent un regard critique sur eux du fait de leur statut de détenu et aussi de l'attitude des détenus vis-à-vis d'eux”.

En effet, au COM, ce sont des détenus qui assurent la formation dans les ateliers. D'un point de vue juridique, cela constitue une violation des dispositions de la convention relative aux droits des enfants qui prône la séparation des adultes et des mineurs en milieu carcéral.

La qualité du rendement de l'apprenant est certainement fonction de la qualification du formateur ou de ses aptitudes professionnelles. Cependant, comme nous l'avons remarqué sur le terrain, non seulement les formateurs du COM sont des détenus mais ils ont eux-mêmes un niveau bas et ils ont été formés sur le tas, loin des structures agréées par l'Etat. Par conséquent, ils ne maîtrisent ni la théorie, ni la pratique encore moins la pédagogie. Les problèmes de communication, l'inexistence d'objectifs et de contenus

de formation respectueux des exigences de la pédagogie en sont une illustration et constituent les tares qui interagissent sur le rendement des mineurs.

De plus, l'absence de méthode pédagogique dont fait état les formateurs constitue une barrière à l'établissement d'une relation cordiale entre les formateurs et les mineurs, si bien que l'on a assisté à plusieurs reprises à des conflits, disputes voire injures de la part des formateurs envers les mineurs, engendrant souvent des bagarres entre eux. Dans ce genre de situation, le mineur se voit contraint de quitter l'atelier ou en est même exclu par le formateur pour finalement se retrouver oisif dans la cour de la prison.

Le fait que les mineurs appréhendent le centre comme une «prison» et aussi, avec des détenus comme formateurs, cela freine leur enthousiasme à l'apprentissage. Cet aspect du centre fait que les mineurs ne perçoivent pas le volet éducatif. L'observation qu'ils font en y séjournant ne leur permet pas de s'intéresser aux activités puisqu'ils ne présentent aucune considération pour leurs formateurs.

2.3. Perceptions entre mineurs et éducateurs du COM

Dans le centre de resocialisation, l'éducateur est représenté comme un substitut parental. Il devient même un confident, étant donné que c'est lui qui est le premier contact voire le contact permanent du mineur. De surcroît l'éducateur est le mieux placé pour amener le mineur au changement d'attitudes déviantes. De ce fait, les représentations que les mineurs se font des éducateurs contribuent à leur transformation.

2.3.1. Perception des mineurs déviants du COM à l'égard des éducateurs

La perception que les mineurs déviants du COM ont de leurs éducateurs se traduit dans les propos ci-après.

Le premier à l'actif de *G.P., Mineur incarcéré au COM*, déclare ceci :

“Les éducateurs ne s'occupent pas de nous, ils viennent pour se faire voir. Les éducateurs du COM peuvent venir matin s'asseoir jusqu'au soir sans appeler un mineur ni même s'asseoir avec lui, pourtant c'est à cause de nous qu'ils sont là”.

Puis à un autre groupe d'ajouter :

“Les éducateurs ne font que donner des ordres et nous, on doit exécuter. Et puis au centre ici, les éducateurs nous donnent conseils seulement”.

En outre poursuivent les mêmes adolescents, en ces termes :

“Parmi les éducateurs, il y en a un qui se préoccupe de nous et puis l'autre là. Les autres aiment se faire voir, ils ne s'occupent pas de nous. Quant ils arrivent, ils sont isolés dans leurs bureaux tandis que nous, nous sommes de l'autre côté. Et quant ils s'approchent de nous, c'est pour nous traiter de maudits ou de délinquant”.

Lorsque les mineurs affirment que les éducateurs ne s'occupent pas d'eux, qu'ils ne donnent uniquement que des ordres, cela traduit le fait qu'ils auraient souhaité un certain type de relation basée sur la complicité entre eux et les éducateurs. Ceci apparemment n'est pas le cas. Ils le traduisent à travers des expressions telles que *«Ici, on nous donne conseils seulement»*. Ils perçoivent seulement la formalité pédagogique, mais ils ne sentent pas la convivialité, la complicité entre les éducateurs référents et les mineurs.

Par ailleurs, se pose la question de l'absentéisme des éducateurs référents. Malgré un système de contrôle des effectifs obligeant les éducateurs à émarger deux fois par jour, l'assiduité n'est pas une pratique assez courante chez la plupart d'entre eux. De sorte que, quand l'après-midi arrive, selon l'expression les mineurs *« ils gagnent en temps »* où tout simplement ils *« se cherchent »* pour traduire le fait de s'en aller plutôt que prévu ; laissant ainsi les mineurs livrés à eux-mêmes.

L'absentéisme des éducateurs et l'écart entre éducateurs-mineurs du COM apparaît comme un hiatus entre le discours moralisant et éducatif et un comportement inconséquent (Sadia, 2014). En effet, alors que les absences des mineurs dans les ateliers sont sévèrement sanctionnées, des éducateurs viennent quand ils veulent. Or, il est évident que les enfants accordent bien plus de crédit à ce qu'ils perçoivent de logique entre le dire et le faire de leurs éducateurs qu'aux qualités intrinsèques de leurs discours.

Ces adolescents montrant leur déception et leur lassitude face à cette situation, en arrivent à injurier leurs éducateurs sans égard. Il transparait ainsi, une relation asymétrique entre les mineurs et leurs éducateurs. Tout ceci traduit un manque de respect voire un manque de considération des mineurs envers ceux qui sont désignés pour les amener au changement de conduite déviante.

Toute fois, au COM, les activités sous entendent communiquer avec les mineurs sur un sujet à thème, être présent dans les formations, observer et faire un rapport sur l'attitude de l'enfant. Les éducateurs doivent juste se contenter de l'observation. Cela nous permet de connaître la perception des éducateurs à l'égard des mineurs.

2.3.2. Perception des éducateurs à l'égard des mineurs déviants du COM

La perception que les éducateurs ont des mineurs déviants du COM se traduit dans les propos ci-après.

Maitre F.D., Educateur au COM, déclare ceci :

“Nous considérons les mineurs incarcérés comme des enfants anormaux, difficiles, caractériels. Ils sont subtils, très intelligents, fins manipulateurs. Ce sont des menteurs, des petits «mytho» qui manquent de sincérité. Ils n'ont pas l'air de vouloir changer. La nature a eu un impact sur eux. Ils sont mineurs en âge, mais ils ne sont pas mineurs dans la tête. Ils sont largement en avance sur leur âge. Ils ont beaucoup d'expérience. C'est l'âge qui les caractérise”.

Dame Y.L., Agent pénitentiaire s'occupant des mineures filles, confie ceci :

“Je m'occupe de la sécurité des mineures filles au bâtiment des femmes de la MACA. On leur apprend à vivre en milieu carcéral, et aussi à comment se comporter après libération une fois retournée dans leur famille. Je les écoute et je rends compte aux éducateurs. Au passage, elles sont très impolies. Je dois toujours être présente avant qu'elles ne fassent le ménage. Il y en a qui ne veulent rien faire. Elles refusent d'obéir. Celles là, on ne s'occupe pas d'elles. On nous défend de punir les mineures donc elles ne respectent rien. Or, ici c'est une maison d'arrêt et de correction. Les enfants, il faut les effrayer souvent”.

A travers ces propos, on note que les éducateurs perçoivent les mineurs comme des enfants en difficulté dont la gestion du comportement leur échappe. Au vu des différentes assertions des éducateurs à l'égard des mineurs, nous avons cherché à savoir s'il y avait une lueur d'espoir de récupération des mineurs déviants. Les propos ci-après de Maitre F.J., Educateur au COM, sont édifiants :

“Ces enfants sont récupérables, c'est bien pour cela que nous sommes là. Après tous ce sont des enfants. Certes, ils sont coupables, mais c'est toujours quelque chose qui les a poussés à commettre l'acte : démission des parents, enfants en difficulté, souvent en conflit avec leurs parents, sauf les pseudos mineurs. Quelques soit les nouveaux types de violences qu'ils développent au fur et à mesure, ils restent des enfants. Vu que la base a été ratée, c'est à nous éducateurs de trouver le bon réflexe. Mais cela n'est pas facile”.

Il interlocuteur poursuit en ajoutant ceci :

“Le problème est profond. Les enfants ne reconnaissent plus leur place et la communication devient difficile. On n'arrive même plus à parler à un mineur, quant ce dernier affiche des conduites déviantes. Figurez-vous qu'ils nous menacent en disant «Je vais le dire à papa respo» (le Directeur du centre). Ils sont tout le temps sur la défensive, ils nous injures et ils en arrivent même à se battre avec certains d'entre nous. D'autres dans les ateliers de formation se servent des outils, des bois pour s'en prendre aux éducateurs. Pourtant, on essaie entre nous de parler des cas de nos différents mineurs pour trouver des solutions, étant donné que nous avons la lourde responsabilité de les amener au changement. Mais, ici on n'a pas la légitimité en tant qu'éducateur de jouer pleinement notre rôle. Tout cela incite à la démotivation”.

De ce qui précède, il ressort que l'on est en face d'une complexité qui limite les rôles des éducateurs envers les mineurs et celui des mineurs envers les éducateurs. Le principe du ni-ni s'en retrouve d'autant renforcé que l'enfant ne doit être ni choqué, ni bousculé et qu'il ne faut ni encore moins s'en plaindre ou le juger. Les mineurs conscients de cela, s'en servent pour persister dans leur conduite déviante au point où ils ont la facilité d'afficher leur refus quand il s'agit d'obéir à un éducateur.

CONCLUSION

Cet article a mis en évidence le lien entre les perceptions des mineurs déviants à l'égard de l'environnement de surveillance et la persistance de ces derniers dans la déviance. En effet, le centre de cadrage n'est pas considéré comme un centre éducatif, mais plutôt comme une sanction pénale à laquelle les adolescents se sentent en acceptant de purger leur peine. Sur cette conception, les aspects descriptifs en ce qui concerne l'environnement de supervision, comme la durée de l'incarcération à long terme, l'évaluation de la qualité du traitement en prison, ainsi que l'évaluation des activités d'initiation professionnelle offertes par le centre, constituent des variables qui interagissent avec le comportement asocial des mineurs incarcérés au COM. Cet article est principalement local et limité à un pays sans comparaison avec d'autres pays d'Afrique pour voir comment les similitudes et les différences apparaissent. Il s'agit d'un exemple d'étude de cas.

Références Bibliographiques

- AGBAVON Tiasvi Yao Raoul (2017), *Les « microbes » en Côte d'Ivoire : symptôme d'une société en crise?*, Libre Afrique. Un regard alternatif sur le continent.
- BERNHEIM Jean Claude (1982), «Les effets de l'incarcération», in *Revue Face à la justice*, vol. 5, n°1-4, Bibliothèque National du Québec et du Canada.
- CABELGUEN Manuel (2006), *Dynamique des processus d'adaptation des détenus au milieu carcéral*, Thèse de Doctorat de Psychologie, Université Rennes 2.
- CUSSON Maurice (2006), «La délinquance une vie choisie», in *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, Vol 54, Genève, pp.131-148.
- OUIMET Marc (2009), *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*, Presse de l'université de Laval, Québec.
- Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) (2013), *Manuel pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants*, Série de manuels sur la justice pénale, New York.
- PERDIOLLE Sylvie (2003), «Centres fermés pour mineurs délinquants : les ambiguïtés d'un projet», *Etudes*, Vol. 11, Tome 399, pp.463-473.
- SADIA Martin Armand (2014), *Dysfonctionnements du milieu et résistance au changement chez les mineurs incarcérés déviants de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan*, Thèse de Doctorat en Psychologie de l'éducation.
- SISSOKO Alain (1997), «Abidjan. Une situation relativement bien maîtrisée ?» in *Jeune culture de la rue et violence urbaine en Afrique*, Actes du symposium international d'Abidjan, 5-7 mai, IFRA-Nigéria, pp.247-275.
- ZOUBIR Camélia (2018), *Spécificité du traitement de la délinquance juvénile des mineurs en droit comparé : étude comparée entre le Maroc et la France*, Thèse de Doctorat en Droit privé, Université de Toulon.